

TARIFS 2024
à partir du 8 janvier 2024

RESTAURANT SCOLAIRE

Repas maternelle	2,95 €
Repas primaire	3,65 €
Enseignant + personnel communal	5,75 €
Agents des écoles, astreints (repas pris entre 11h00 et 11h45, 13h30 et 14h15)	2,95 €
Stagiaires	Gratuité
Animateurs mercredi loisirs et été + participation au service (11h45 à 13h30)	Gratuité
Chef cuisinier et aide cuisinier	Gratuité

ETUDES SURVEILLEES

Quotient Familial	
A (≤ 700 €)	1,70 €
B (De 701 à 1100 €)	1,90 €
C (De 1101 à 1500 €)	2,10 €
D (> 1500 €)	2,30 €